

Appelés ensemble à la mission,

Le Courage de l'Avenir

*(Document de référence pour la vie pastorale du diocèse
dans la suite du Synode diocésain)*

A tous les catholiques du diocèse

*"C'est quand elle prend conscience que de nouveaux espaces l'environnent que l'Eglise s'ouvre au vent du large et trouve dans cet élan évangélisteur son identité profonde".
(Paul VI "Exhortation sur l'Evangélisation" n°14).*

C'est dans cette perspective que nous avons vécu l'aventure spirituelle du Synode.

C'est dans cet esprit que fut élaboré le Cahier Synodal, proposant "Orientations et Objectifs prioritaires", souhaitant voir clarifiées les options fondamentales "du Courage de l'Avenir", de la "Pastorale en Zone Verte" et de "l'Evangélisation en Monde Ouvrier".

Il s'agissait donc de mettre au jour un seul texte, "d'harmoniser et de reformuler" ces options déjà développées dans ces documents et confortées par le Synode.

Aussi j'ai confié cette rédaction au Conseil Presbytéral. Je lui ai demandé de l'effectuer en concertation avec les divers collectifs et instances pastorales du diocèse. Après plus d'une année de travail, ce Conseil a voté le "Courage de l'Avenir" le vendredi 15 mai 1992, à l'unanimité de ses membres.

Comme les versions précédentes, ce document ne veut être ni clos ni définitif. Il ne cherche pas non plus à instaurer dans le diocèse de nouvelles structures rigides. Les structures sont constamment à réinventer. Ce qui est primordial ce sont les expressions diverses sans cesse nouvelles suscitées par l'Esprit, mises en œuvre avec générosité et confiance. Les années qui viennent nous obligeront à inventer d'autres manières encore de vivre la Mission. Et c'est ensemble que nous aurons à les découvrir.

Parlons alors plutôt d'"options pastorales" permettant d'élaborer des projets pastoraux en fonction des appels, en référence à la réflexion synodale de notre Eglise diocésaine. A nous de concrétiser ces options et de nous donner les moyens de vérifier notre marche ensemble.

Je suis sûr que ce "Courage de l'Avenir" permettra à toute communauté, toute équipe et tout service de développer son sens évangélique et de favoriser la participation des baptisés à la Mission.

Je promulgue donc les Orientations du "Courage de l'avenir" 1992. Elles prennent valeur de décisions pastorales et engagent les catholiques de notre diocèse.

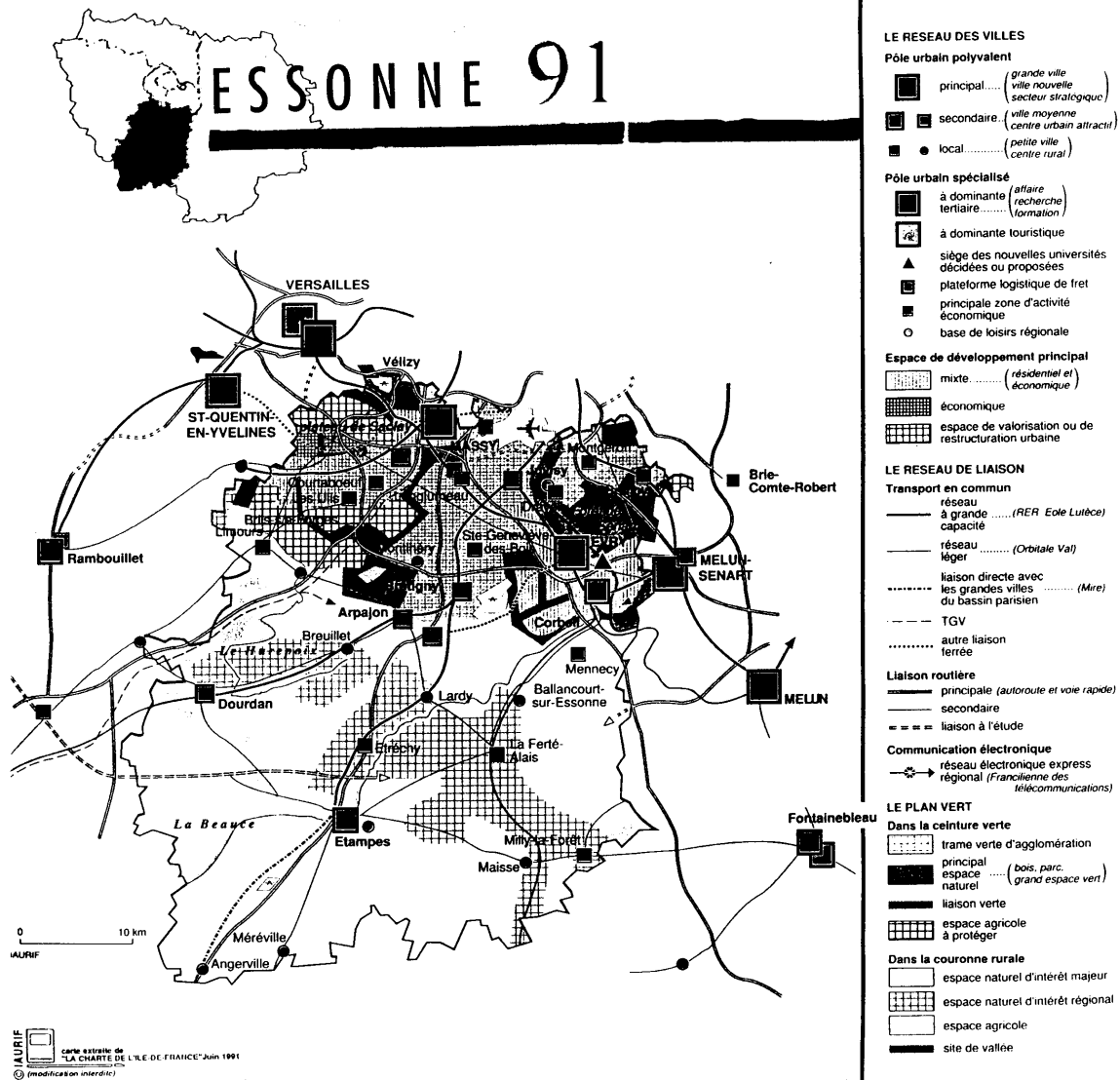
*Donné à Evry, le 7 juin 1992
En la fête de la Pentecôte*

+Guy HERBULOT
Evêque d'Evry – Corbeil-Essonnes

TABLE DES MATIÈRES

CARTE DE VISITE.....	1
QUELQUES CARACTERISTIQUES.....	2
L'EGLISE SOUS LE SIGNE DU PASSAGE.....	3
CHAPITRE 2 – L'ESPRIT DE LA MISSION.....	5
UNE JEUNE EGLISE.....	5
CONVICTIONS COMMUNES.....	6
SERVICE DE L'EVANGILE, SERVICE DES HOMMES.....	6
LES ORIENTATIONS.....	7
DES OBJECTIFS PRIORITAIRES.....	9
CONCLUSION.....	10
CHAPITRE 3 – AU SERVICE DE LA MISSION.....	11
TOUS RESPONSABLES DE LA MISSION.....	12
1 – Un peuple de Dieu tout entier ministériel.....	12
2 – Des ministres ordonnés.....	12
3 – Peuple de Dieu et ministres ordonnés.....	13
LES SECTEURS PASTORAUX.....	14
1 – Le secteur.....	14
2 – Le responsable de Secteur.....	14
3 – Le Conseil Pastoral de Secteur – C.P.S. <i>Fiche technique p. 29</i>	14
4 – L'Equipe Presbytérale de Secteur.....	15
5 – L'Equipe Pastorale de Secteur – E.P.S. <i>Fiche technique p. 31</i>	15
6 – Le Conseil Economique de Secteur – C.E.S.	15
7 – Les Vicariats.....	15
LES COMMUNAUTES PAROISSIALES.....	17
1 – La Communauté Paroissiale.....	17
2 – L'Equipe Animatrice - E.A. <i>Fiche technique p. 33</i>	17
3 – Le Projet Pastoral.....	18
4 – Le Conseil Economique Paroissial - C.E.P. <i>Fiche technique p. 35</i>	18
5 – L'Equipe Diocésaine d'Animation - E.D.A. <i>Fiche technique p. 37</i>	18
L'APOSTOLAT DES LAICS.....	18
Les Aumôneries.....	19
Le Renouveau Charismatique.....	19
CHAPITRE 4 – LA ZONE VERTE.....	21
QUELQUES CARACTÉRISTIQUES.....	22
UNE PASTORALE ADAPTÉE À LA POPULATION.....	22
LE SECTEUR PASTORAL.....	23
LE CONSEIL PASTORAL DE SECTEUR- C.P.S.	23
LE CONSEIL PASTORAL DIOCESAIN EN ZONE VERTE - C.P.D.V.	23
CHAPITRE 5 – LA MISSION OUVRIÈRE.....	25
CHAPITRE 6 – FICHES TECHNIQUES.....	27
LE CONSEIL PASTORAL DE SECTEUR (C.P.S.).....	29
L'EQUIPE PASTORALE DE SECTEUR (E.P.S.).....	31
LE PROJET PASTORAL DE SECTEUR.....	31
L'EQUIPE ANIMATRICE (E.A.).....	33
LE CONSEIL ECONOMIQUE PAROISSIAL (C.E.P.).....	35
L'ÉQUIPE DIOCÉSAINNE D'ANIMATION (E.D.A.).....	37
LA MISSION OUVRIÈRE (M.O.).....	39
ANNEXES.....	41
LES SERVICES DIOCESAINS.....	41
LES CONSEILS DIOCESAINS.....	43
TABLE DES MATIERES DU CAHIER SYNODAL.....	45

CARTE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ESSONNE



REPÈRES

OCCUPATION DU SOL

- Surface du département : 1 80 400 ha soit 15 % de l'Île-de-France
- 35 000 ha urbanisés en 1987 (19,4 %) soit 1 670 ha de plus qu'en 1982
- 15,7 % de la surface urbanisée de l'Île-de-France

POPULATION

- 1 085 000 habitants en 1990 soit le dixième de la RIF
- une forte croissance démographique : 96 800 habitants de plus entre 1982 et 1990
- 28,6 % de moins de 20 ans (RIF : 26,1 %)
- 13,6 % de plus de 60 ans (RIF : 15,8 %)
- taille moyenne des ménages : 2,78 (RIF : 2,46)

LOGEMENT

- 412 600 logements, soit 9 % de l'Île-de-France
- 91,9 % de résidences principales
- 3,3 % de résidences secondaires
- 4,8 % de logements vacants
- Les HLM représentent 19 % du parc immobilier
- 6 420 logements mis en chantier chaque année depuis 1986 soit 12 % de la construction régionale

EMPLOI

- 365 700 emplois 1990 (7,5 % de la RIF) dont 69,5 % d'emplois tertiaires
- un gain de 6 800 emplois entre 1982 et 1990
- taux d'emploi en 1990 : 0,67 (RIF : 0,92)
- taux de chômage : 5,5 % (RIF : 7,9 %)
- migrations allemandes (1982) : 45,3 % des actifs travaillant hors du département (RIF : 40,7 %)

L'ESSONNE

“Vous, soyez sans crainte ! je sais bien que vous cherchez Jésus, le crucifié. Il n’est pas ici car il est ressuscité comme il l’avait dit. Venez voir l’endroit où il reposait. Puis, vite allez dire à ses disciples “Il est ressuscité d’entre les morts; il vous précède en Galilée. Là vous le verrez !”

(Matthieu 28, 5-7)

CARTE DE VISITE

L’Essonne, c’est une petite rivière qui se jette dans la Seine à Corbeil.

Mais depuis un quart de siècle le mot évoque d’abord l’un des nouveaux départements de la région Île-de-France : un peu de Brie, un peu de Beauce, un reste de Gâtinais et un gros morceau de Hurepoix : seulement 50 km du Nord au Sud et 40 km d’Est en Ouest, (1 819 km²). Mais malgré sa relative petite taille, l’Essonne est un grand département en plein essor.

Sa progression démographique a été la plus importante de France : la population a doublé en 15 ans pour atteindre aujourd’hui 1 100 000 habitants.

Il faut noter le contraste assez marqué entre le Nord et le Sud.

La zone Nord est fortement urbanisée et industrialisée. La zone Sud, “zone verte”, encore rurale (1.800 exploitations agricoles environ) est marquée depuis quelque temps par la mutation urbaine : dissémination de petites entreprises, implantation de zones pavillonnaires, glissement vers le Sud des populations à faibles revenus.

Les deux tiers de la population de l’Essonne sont regroupés dans la partie Nord, qui représente le tiers de la surface du département.

Ainsi la grande métropole et la vraie campagne voisinent encore en Essonne.

Pour l’ensemble du département: 196 communes, et le chef lieu : Evry, Ville Nouvelle.

Mais l’Essonne, partie intégrante de l’Île-de-France n’a pas fini de se transformer. L’interdépendance très forte des huit départements de cette région se manifeste dans le nouveau schéma directeur d’aménagement et d’urbanisme qui prévoit, dans les 25 prochaines années, de profonds remodelages liés aux transferts d’emplois de Paris sur la Région : nouvelles constructions de logements, extension des réseaux de communication, développement des activités de recherche et d’enseignement... Dans le même temps, la population devrait s’accroître de 300 000 habitants.

QUELQUES CARACTERISTIQUES

Carrefour de rencontres et de communications, l'Essonne possède nombre d'équipements et d'établissements de dimension européenne : gare de Massy, Centres universitaires d'Evry et d'Orsay, grandes écoles, centres de formation et de rencontres internationales...

L'industrie de pointe (informatique, aéronautique...) fait vivre des milliers d'entreprises.

L'expansion du tertiaire et le développement du secteur commercial ont entraîné un fort accroissement de la main d'œuvre féminine. L'Essonne est le département de l'Île-de-France où cette main d'œuvre est aujourd'hui la plus forte (à l'exception de Paris).

Une population jeune : 1/3 de la population a moins de 20 ans, 1/2 a moins de 30 ans...

Une population diversifiée et mobile

- 1 essonnien sur 10 est d'origine étrangère (Portugal, Maghreb, etc.) et une part importante originaire des DOM-TOM.
- On trouve dans le département 60% des centres de recherche scientifique française. Plus de 10 000 scientifiques travaillent dans le triangle Saclay - Orsay - Palaiseau.
- Sur 100 travailleurs essonniers, 50 seulement travaillent en Essonne...
Un certain nombre de familles sont appelées à ne vivre dans le département que quelques années.

Voici donc un jeune département en pleine expansion dans beaucoup de domaines : démographique, économique, social, culturel...

Mais aussi des personnes éprouvées

Cette expansion ne va pas sans laisser des gens sur le bord de la route :

- chômage (même si le taux est assez faible par rapport à la moyenne nationale),
- mal de vivre de populations sans racines, de familles éclatées, d'isolés,
- difficultés d'insertion sociale de nombreux jeunes (l'augmentation des suicides d'adolescents en est un des signes),
- dans les "cités de banlieue", (l'Essonne en compte une vingtaine) les populations les plus pauvres subissent durement les conséquences d'une société à deux vitesses, conséquences aggravées par le rejet social, l'insécurité quotidienne, les ravages de la drogue...
- il faut citer également
 - les 5 600 détenus de Fleury-Mérogis (le plus grand centre pénitentiaire d'Europe),
 - les 80 000 malades soignés dans nos hôpitaux chaque année,
 - les milliers de vieillards des maisons de retraite,
 - les 5 000 personnes du quart monde...

Tous forment ce monde de l'Essonne avec son visage propre, monde contrasté avec ses souffrances, ses lassitudes, ses espoirs, ses joies aussi.

L'ÉGLISE SOUS LE SIGNE DU PASSAGE

Ce monde en pleine évolution et dont nous vivons chaque jour la complexité *“est notre lieu de vie et notre terrain de mission. Nous en reconnaissons la richesse: son potentiel humain, sa jeunesse, son dynamisme culturel, économique et social à un carrefour de la France et de l'Europe ; nous en percevons aussi la dureté, technocratique et compétitive, entraînant la surcharge des horaires de travail, la précarité de l'emploi, l'éclatement de la vie des familles et des solidarités naturelles au profit d'un individualisme agressif ou résigné, accompagné parfois d'un “retour au religieux” ambigu.”* (Cf. Cahier Synodal p. 4)

Dans cette société, notre Eglise est aujourd'hui minoritaire. Sa voix est une parmi d'autres. Elle n'a plus les moyens d'être partout présente et de répondre à tous les appels. La voici acculée à des choix et au courage d'un avenir dont la maîtrise lui échappe.

Le Synode diocésain (1987/1990) l'a rappelé avec force : pour nous, le mystère de la mort et de la Résurrection de Jésus Christ, éclaire et transforme cette situation éprouvante.

Si elle oblige à renoncer aux stratégies d'omniprésence, elle offre la chance d'inventer de nouvelles manières de vivre en Eglise et de nous situer par rapport au monde ; Mgr HERBULOT écrivait déjà il y a 10 ans :

“L'important n'est pas d'être partout. L'important, c'est de susciter de vraies communautés de croyants, devenant des communautés de témoins, au cœur même de la vie mobile et diversifiée des hommes”. (“Pour qu'ils aient la vie”, p. 73).

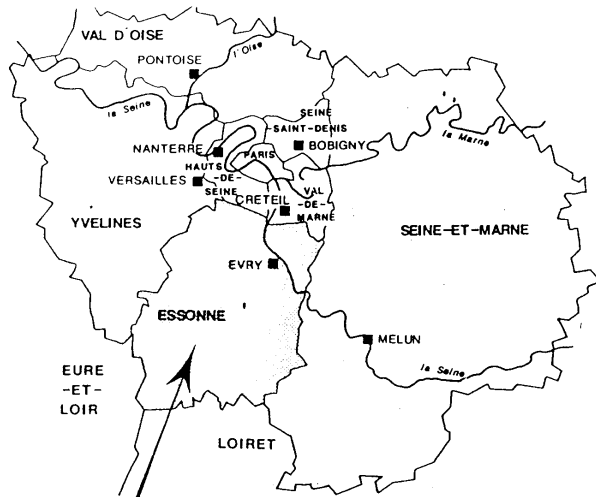
Pour toute notre Eglise, il s'agit bien d'une Pâque, c'est-à-dire d'un passage.

Avec tous ceux, prêtres et laïcs, qui, depuis 20 ans, ont ouvert la brèche et nous ont précédés, avec tous ceux qui s'y sont engagés, nous aurons au cœur du monde un parti pris d'Espérance, nous garderons foi en notre Eglise et nous travaillerons ensemble pour que se réalise le désir du Christ :

“Je suis venu pour que les hommes aient la vie, pour qu'ils l'aient en abondance.”

(Jean 10/10)

Cette vie est promesse d'accomplissement remise entre les mains de l'homme. Elle donne sens à la mission qui nous est confiée, *“pour qu'en Essonne le Règne de Dieu progresse, pour que chaque homme, chaque femme ait ses chances, ait sa place, puisse aimer, être aimé, et expérimenter l'amour infini et gratuit du Dieu de Jésus Christ”.* (Cf. Cahier Synodal p. 5)

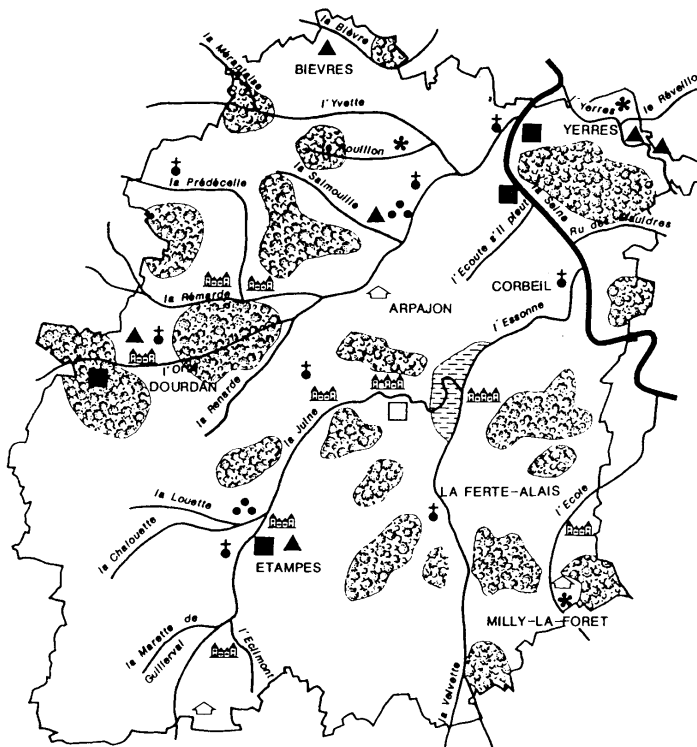


L'ESSONNE EN ILE-DE-FRANCE, C'EST :

1/10 de la population totale (10 millions)
 15 % de la surface (1.800 km² sur 12.000 km²)
 196 communes sur 1.281.

**CARTE TOURISTIQUE
 DE L'ESSONNE**

- | | | | |
|--|-------------------|--|-----------------|
| | Espaces verts | | Châteaux |
| | Etangs | | Musées |
| | Bases de loisirs | | Halles |
| | Parcs animaliers | | Ruines |
| | Eglises - Abbayes | | Edifices divers |



L'ESPRIT DE LA MISSION

“Je suis venu pour que les hommes aient la vie, et qu’ils l’aient en abondance.”

(Jean 10,10)

L’Eglise de Jésus Christ est missionnaire par essence. Elle est impatiente de voir l’Evangile rejoindre tous les hommes. ***“Malheur à moi, si je n’annonçais pas l’Evangile!”***

(Saint Paul, 1^{ère} épître aux Corinthiens 9,16)

Reprenant l’enseignement du Concile Vatican II, Jean-Paul II rappelle que *“c’est dans l’évangélisation que se concentre et se déploie toute la mission de l’Eglise”* (Christifideles laici, § 33). Aujourd’hui, face aux métamorphoses sociales et culturelles, il encourage les Eglises à trouver un nouvel élan missionnaire.

Ce projet est celui de l’Eglise catholique de l’Essonne. Avec ses richesses et ses fragilités, elle veut annoncer à tous les hommes que Dieu les aime, que le Christ est mort et ressuscité pour eux, que l’Esprit Saint leur est donné pour qu’ils aient la vie en abondance. Elle accueille avec joie ceux et celles qui commencent à cheminer dans la Foi et demandent à entrer en son sein.

Mais le Christ ne rejoint pas l’homme “abstrait”. Pour que la parole de l’Eglise puisse être entendue, il lui faut prendre en compte la vie réelle de ceux auxquels elle s’adresse. Comment pourrions-nous évangéliser les personnes sans les connaître ? Et comment les connaître sans tenir compte de leurs racines et de leurs solidarités ? (Gaudium et Spes 4-10)

Pour être fidèle à Jésus Christ, la mission s’accompagne d’exigences. La manière de vivre des chrétiens devrait se distinguer de celle inspirée par ce qui plaît à “ce monde”. La Mission conduit aussi l’Eglise à se compromettre. A qui s’en inquiéterait, la réponse de l’Evangile est nette : au nom de la Bonne Nouvelle, Jésus s’est solidarisé avec les pauvres et avec ceux qu’écrasait la société de son temps.

Le respect et l’accueil de tout homme et de toute femme, le refus de l’exclusion sociale, le choix du partage, soutiennent nos convictions et orientent notre action.

UNE JEUNE EGLISE

L’Eglise de l’Essonne a 25 ans. Créée avec les huit diocèses qui forment la Région Apostolique Île-de-France, elle s’inscrit dans une recherche de communion avec les Eglises voisines. Les grandes étapes de sa vie témoignent déjà d’une ardente volonté de mettre en oeuvre un projet missionnaire adapté aux réalités du département. Quelques dates sont pour nous des repères:

Des événements :

- 11 décembre 1966 : naissance du diocèse, Mgr MALBOIS en est le premier évêque,
- 16 mai 1978 : nomination de Mgr HERBULOT,
- 5 juin 1983 : 10 000 personnes au rassemblement du peuple de Dieu à Longpont.

Les textes de référence :

1979 : "Projet de pastorale en Zone Verte 1"

1980 : "Courage de l'Avenir 1" (CA1)

1983 : "Projet de pastorale en Zone Verte 2"

1983 : "Courage de l'Avenir 2" (CA2)

1984 : "Evangélisation en Monde Ouvrier"

Depuis lors, l'Eglise a évolué. Les laïcs ont pris résolument leur place dans les instances de responsabilité (E.A., C.P.S., C.E.P.), le diaconat permanent s'est développé, les "Vicariats" ont été créés. Le nombre de prêtres a encore diminué ; des structures ont vieilli et des aspirations nouvelles se font jour. La zone verte amorce une transformation profonde, et l'évangélisation en monde ouvrier est confrontée à de nouvelles données.

1987 : Les catholiques de l'Essonne entrent en Synode. Leurs "propositions, orientations et objectifs" seront promulgués par Mgr HERBULOT le 7 octobre 1990.

Tout en souhaitant qu'une refonte des textes de référence prenne en compte les nouvelles données, le Synode a voulu confirmer de manière claire les options fondamentales du "Courage de l'Avenir", de "Pastorale en Zone Verte" et d'"Evangélisation en Monde Ouvrier". Elles continueront à marquer le devenir de notre diocèse. Ces options sont formulées dans les convictions communes suivantes. Elles éclairent "L'Esprit de la Mission" pour l'Eglise de l'Essonne. Elles constituent notre bien commun.

CONVICTIONS COMMUNES

- 1 - Dieu ne nous a pas attendus pour aimer les hommes et agir pour eux. En Jésus Christ ressuscité, chacun est invité gratuitement à vivre de la vie de Dieu. La grâce nous est donnée de pouvoir témoigner de cette Bonne Nouvelle.
- 2 - L'Esprit est à l'œuvre et nous précède dans le monde auquel il nous envoie. Il est le premier Evangéliste, c'est Lui qui nous appelle auprès de nos frères et de nos sœurs.
(Gaudium et Spes 22,4 ; Evangelii Nuntiandi 75)
- 3 - Notre vie quotidienne, individuelle et collective, est le premier terrain de notre témoignage de foi. C'est là que nous sommes appelés, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale, "à travailler à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment". (Gaudium et Spes 31)
- 4 - L'Annonce de la Bonne Nouvelle ne peut dissocier la parole et les actes. Elle se vérifie dans des engagements concrets au service de la promotion de l'homme, de la défense de ses droits et de sa dignité. C'est aux plus pauvres que le Christ nous invite à donner la priorité.
- 5 - Si Dieu s'adresse à chaque homme, à chaque femme, en particulier, leur réponse est à la fois personnelle et communautaire. La foi se vit en Eglise, et c'est l'ensemble des baptisés qui est responsable de la Mission. Chacun est appelé à mettre les dons qui sont les siens au service de la vie ecclésiale.
(Cf. Cahier Synodal p. 5)

SERVICE DE L'EVANGILE, SERVICE DES HOMMES

"La mission du peuple de Dieu, c'est le service de l'Evangile"(Cahier Synodal p. 35). Mais nous avons toujours à nous rappeler que "L'homme est la première route et la route fondamentale de l'Eglise"(Jean-Paul II – Redemptor Hominis - 13). Le service de l'Evangile se vit dans le service des hommes, dans la réalité multiforme de l'aventure humaine.

Le Synode diocésain a souligné les trois axes selon lesquels les chrétiens sont appelés à vivre cette attention aux hommes.

3 - Etre acteurs d'un renouveau spirituel et liturgique

"L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu"

(Matthieu 4,4)

Sans une conversion de nos mentalités et de nos pratiques, et une confiance renouvelée dans l'Esprit du Dieu Vivant qui construit l'Eglise, le travail et les propositions du Synode resteront stériles. Seul un renouveau spirituel, enraciné dans la prière, l'écoute de la Parole de Dieu et le partage de vie revivifiera notre Eglise et son dynamisme missionnaire. Il permettra l'éclosion de communautés vivantes qui susciteront des vocations. Les sacrements, et en particulier l'Eucharistie, *"source et sommet de toute la vie chrétienne"* (Lumen Gentium, n° 11), s'offrent comme signes et moyens privilégiés pour ce renouvellement.

4- Développer le dialogue dans l'Eglise

"A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples: si vous avez de l'amour les uns pour les autres"

(Jean 13,35)

"Pour entrer en dialogue avec l'humanité tout entière, L'Eglise doit d'abord se faire elle-même dialogue" (Paul VI "Ecclesiam suam"). Conscients de tout ce qui fait encore obstacle à la Communion entre les catholiques de l'Essonne, nous voulons travailler à faire reculer, dans notre Eglise, la méconnaissance de l'autre, la suspicion, les cloisonnements, les manques de concertation et de coordination. Nous voulons, en particulier, améliorer l'articulation entre la vie missionnaire des paroisses et celle des Mouvements, Groupes, Services,...

Cette recherche de l'Unité, nous souhaitons aussi la vivre avec tous nos frères des autres Eglises chrétiennes qui sont en Essonne. Nous voulons intensifier également le dialogue avec nos frères et sœurs des autres religions.

5 - Entrer en formation

"Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître; mais je vous appelle amis parce que tout ce que j'ai entendu de mon père je vous l'ai fait connaître." (Jean 15,15)

La formation nous apparaît comme une urgence,

- pour laisser le Christ prendre forme en nous (Gal 4,19), et vivre en chrétiens responsables selon une conscience libre éclairée par l'Evangile,
- pour devenir des témoins crédibles de la Foi sachant rendre compte de l'Espérance qui est en nous (1 Pierre 3,15).

C'est pourquoi, le Synode invite les catholiques de l'Essonne à retrouver toute la richesse de la Révélation et à comprendre le monde dans lequel ils vivent et auquel ils sont envoyés en particulier devant les grandes questions qui se posent aujourd'hui à la conscience des hommes : bioéthique, rapports Nord-Sud, société multiraciale, précarité, emploi, etc., l'Eglise diocésaine s'attachera à trouver les moyens d'une véritable formation de la conscience morale, fondée sur les valeurs évangéliques de vérité, de justice et d'amour. Elle sera proposée à travers la pastorale familiale, la formation permanente, et les prises de parole publiques de l'Eglise.

DES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Soucieux de ne pas disperser les forces et conscient de la nécessité de faire des choix, le Synode a retenu des priorités. Celles-ci ne suppriment pas les autres urgences ; mais chaque communauté est appelée, sous l'impulsion de ceux qui en ont la charge, à y centrer sa réflexion et son action pastorale.

Pour leur confier l'Evangile, nous serons particulièrement attentifs à agir avec :

Les jeunes (16-25 ans) :

Plus d'un tiers des habitants de l'Essonne a moins de 25 ans. Le rôle des jeunes est essentiel dans la société.

Reconnus et soutenus par les adultes, ils sont capables de faire Eglise et d'inventer de nouvelles formes de responsabilités.

Les habitants des Cités populaires :

C'est dans les grands ensembles de logements sociaux qui parsèment le Département de l'Essonne que vivent habituellement les personnes les plus démunies (ouvriers, migrants, chômeurs, jeunes sans travail, exclus ...).

Le Monde scientifique et technique :

L'importante concentration des milieux scientifiques et techniques dans le Département, leur rôle influent dans l'élaboration de la société future requièrent de l'Eglise une attitude de dialogue qui permettent une compréhension et un enrichissement mutuel.

Pour grandir dans l'Esprit de la mission, nous mettons tout en œuvre pour améliorer ou développer dans notre Eglise :

L'Accueil :

Amélioration des lieux d'accueil et de visibilité existants, création de nouveaux lieux d'accueil en particulier dans les espaces de grand passage.

Formation spécifique à l'accueil pour tous ceux qui en assurent le service.

Création dans chaque secteur d'une équipe catéchuménale en lien avec le Service Diocésain du Catéchuménat.

La Liturgie :

Pour l'amélioration de la qualité des célébrations liturgiques, pour assurer leur lien avec la vie des hommes et la Mission, on travaillera à développer les équipes liturgiques et les équipes de préparation aux sacrements.

Les moyens d'action du Service Diocésain de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique seront renforcés.

La Formation :

Favoriser la formation au niveau le plus décentralisé possible avec l'appui d'un "relais" dans chaque Secteur ou Vicariat qui travaillera en lien avec l'Equipe diocésaine, à partir des besoins locaux et selon les orientations proposées par le Synode pour la formation.

La Communication :

Promouvoir dans chaque Secteur ou Vicariat la création d'une "équipe-communication". Ces équipes formeront un réseau coordonné et dirigé par le service diocésain de la Communication, qui mettra à leur disposition une "banque de données" et des moyens de formation pour servir les orientations du Synode.

CONCLUSION

En vivant la Mission dans cet esprit, notre Eglise diocésaine cherche à se soumettre au souffle de l'Esprit Saint. Comme le rappelait la troisième orientation (p.8), c'est dans l'Eucharistie, la parole partagée et la prière que nous puiserons la confiance et la force nécessaire à notre action. En nous libérant de l'obsession de nos propres oeuvres, elles nous feront serviteurs de l'œuvre de Dieu.

"Réconfortez-vous les uns les autres dans le Christ, encouragez-vous dans l'amour, vivez en communion dans l'Esprit. Recherchez l'unité. Pas d'intrigues ni de vantardises, mais suffisamment d'humilité pour estimer les autres supérieurs à vous-mêmes. Que chacun de vous ne soit pas préoccupé de lui-même, mais aussi des autres. Ayez entre vous des dispositions que l'on doit avoir dans le Christ Jésus."
(Philippiens 2,1-5)

AU SERVICE DE LA MISSION

“On t’a fait savoir, O homme, ce qui est bon pour toi: rien d’autre que de pratiquer la justice, aimer la miséricorde et marcher humblement avec ton Dieu”

(Michée 6,8)

L’Eglise a reçu du Christ la mission d’annoncer la Bonne Nouvelle. Pour cela comme le disait Paul VI, *“elle se fait conversation”*; elle se met à l’écoute de l’homme d’aujourd’hui pour découvrir ses besoins réels et ses attentes. Elle a à cœur d’ouvrir le dialogue afin de devenir une Communauté fraternelle où chacun se sente accueilli tel qu’il est. Elle met toutes ses forces à témoigner d’un salut qui lui est promis, au-delà de tout espoir humain.

Cette Eglise unique de Dieu, en Jésus-Christ, se réalise dans des Eglises particulières c’est-à-dire des Eglises diocésaines ayant chacune son histoire, son visage propre. C’est enraciné dans une terre, au cœur de réalités sociales et culturelles, que l’Evangile sera entendu comme Evangile de salut.

Il ne convient donc pas d’opposer la vie interne de l’Eglise et la Mission. L’Eglise perdrait son identité si elle oubliait l’importance de la Communion qui, devant Dieu, rassemble tous ses membres en un seul corps.

(1 Corinthiens 12).

Pour nous, une manière concrète de vérifier l’authenticité de la Communion résidera dans notre capacité à nous mobiliser autour des grandes orientations données par le Synode pour la Mission de l’Eglise en Essonne.

La mise en oeuvre de ces orientations nous conduit à organiser, à clarifier parfois, à partager les tâches et les responsabilités, à inventer concrètement des routes d’Evangile pour l’Eglise qui est en Essonne.

“L’expérience spirituelle synodale se poursuit, elle engage des structures certes, mais plus encore la vie d’un peuple, la vie du peuple de Dieu appelé à vivre au cœur de notre monde qu’il a mission d’ouvrir à Jésus Christ.”

(Mgr HERBULOT Cahier Synodal p.3)

Ce chapitre décrit des visages divers que prend, en Essonne, le service de la mission. Il ne dit pas tout !...

Il voudrait conjuguer précision et souplesse afin de toujours respecter la légitime diversité et le développement dans le temps.

TOUS RESPONSABLES DE LA MISSION

C'est ensemble, dans la diversité des ministères et des services, que nous portons la responsabilité de la Mission de notre Eglise. Cette conviction repose tout entière sur l'enseignement du Concile Vatican II, notamment dans la constitution dogmatique "Lumen Gentium" qui concerne l'Eglise elle-même, et la constitution pastorale "Gaudium et Spes" sur l'Eglise et ses rapports au monde de ce temps. Cette conviction n'est pas une conviction d'opportunité. Elle ne vient pas répondre temporairement à la diminution du nombre de prêtres. Elle découle du Mystère de l'Eglise, peuple sacerdotal, prophétique et royal.

I – Un peuple de Dieu tout entier ministériel

C'est de son union au Christ, Chef du corps tout entier, que chaque baptisé tient le droit et le devoir de responsabilité. Tous les ministères particuliers sont précédés et enveloppés par ce ministère de l'Eglise. Point n'est besoin d'autorisation spéciale ni de mandat. "L'Esprit Saint distribue des dons variés à tous les baptisés en les appelant à être chacun à sa façon actifs et coresponsables." (Christifideles laici § 21). Cette référence à l'Esprit Saint doit être tenue pour primordiale par tous.

Les laïcs, les religieux et religieuses qui reçoivent une mission pastorale auront à cœur de respecter ces dons et d'en favoriser l'épanouissement dans les communautés où ils travaillent.

Ces **animateurs en pastorale** exercent d'authentiques ministères; ministères non ordonnés qui relèvent de leur baptême et de leur confirmation. Ils reçoivent de l'Evêque une lettre de mission qui précise avec qui ils doivent travailler et de qui ils dépendent.

Quand ils ont une mission pour un **Secteur**, ils participent au travail de l'Equipe Pastorale de Secteur.

Les religieux et les religieuses

Il faut souligner dans la vie de notre Eglise diocésaine la présence de communautés de vie consacrée : des hommes et des femmes "se livrent entièrement à Dieu, aimé par-dessus tout, pour être ordonnés au service du Seigneur et à son honneur à un titre nouveau et particulier. Cette donation les unit à l'Eglise et à son mystère de façon spéciale." (Lumen Gentium 44).

Les religieux et religieuses contemplatifs, par leur vie de prière, sont au service du monde et au cœur de l'Eglise. Ils méditent la Parole de Dieu et accueillent ceux qui veulent partager leur prière.

Les religieux et religieuses de vie apostolique ont à cœur de faire connaître le Christ Jésus. En cheminant avec des personnes, ils cherchent à leur révéler son Esprit à l'œuvre dans leur vie.

Les religieux (qu'ils soient ou non ministres ordonnés) et les religieuses sont nombreux à être engagés dans la Mission en Essonne. En lien étroit avec prêtres, diacres et laïcs ils oeuvrent pour que notre Eglise soit vraiment signe de l'Evangile.

2 – Des ministres ordonnés

L'Evêque

Successeur des apôtres et membre du collège épiscopal, l'Evêque est, en coopération avec son presbyterium, le pasteur de l'Eglise locale qui lui est confiée. C'est au nom du Seigneur qu'il exerce la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner le peuple de Dieu. Avec les autres évêques, il porte le souci de toutes les Eglises et en particulier des plus démunies.

Les prêtres

Institués coopérateurs de l'Évêque par le sacrement de l'Ordre, les prêtres sont les pasteurs de la communauté qui leur est confiée. C'est au nom du Christ, tête de l'Église, qu'ils annoncent la Parole, célèbrent les sacrements, et président à la communion.

Premiers responsables de la Mission sur le terrain, ils sont aussi les premiers artisans de la coresponsabilité au sein des communautés. Le partage régulier avec les laïcs les conduit à renouveler la manière d'exercer le ministère presbytéral. (Cf. Cahier Synodal page 30).

Les diacres

Par leur ordination, les diacres sont donnés comme collaborateurs à l'Évêque pour servir. Dans l'Église diocésaine ils exercent leur ministère plus particulièrement dans l'annonce de la Parole, la célébration des baptêmes et des mariages, l'ouverture au monde, la solidarité avec les pauvres. Dans notre diocèse, les diacres sont de plus en plus nombreux. Leur ministère est appelé à prendre toute sa place, en juste articulation avec les autres ministères.

Parce que les ministères ordonnés sont essentiels dans la vie de l'Église, notre Diocèse prie le Seigneur de lui donner les ministres dont il a besoin.

3 – Peuple de Dieu et ministres ordonnés

L'exercice de la coresponsabilité ne va pas sans tensions. Pour les vivre sainement, il est nécessaire d'avoir des idées justes sur le sens du ministère ordonné et de son rapport au peuple de Dieu.

Nous nous contentons trop souvent d'une vision "fonctionnelle" des personnes, que nous jugeons et apprécions à partir des activités et des pouvoirs qu'elles exercent. Une meilleure compréhension de l'Église nous conduira à acquérir une conscience de "l'identité sacramentelle" de chacun. Si la vocation des laïcs doit être comprise à partir du Baptême et de la Confirmation, l'identité des ministres ordonnés se comprend à partir du sacrement de l'Ordre. Don du Christ à son Église, le sacrement de l'Ordre ne produit pas des frères séparés, étrangers au peuple de Dieu. Dans la communauté, les ministres ordonnés rappellent aux laïcs qu'ils sont rassemblés par le Christ et pour le Christ. Ils sont signes et garants du lien vital de tous avec le Sauveur et de leur communion dans l'Église.

Ils savent, pour leur part, que "leur ministère est ordonné au service de tout le peuple de Dieu et qu'ils doivent reconnaître et promouvoir les ministères, les offices et les fonctions des fidèles laïcs ; offices et fonctions qui ont leur fondement dans le baptême, dans la confirmation, et de plus pour beaucoup d'entre eux dans le mariage." (Christifideles laici §22-23).

Une collaboration franche et fraternelle entre laïcs et ministres ordonnés est déjà à l'œuvre dans beaucoup d'instances pastorales de notre Diocèse. Le Conseil Diocésain de Pastorale et d'Évangélisation (C.D.P.E.).

Les pages qui suivent recensent les différentes instances pastorales de notre diocèse, en les présentant succinctement. Dans certains cas, des "fiches techniques" (Ch. 6) précisent leur organisation.

Les termes en gras – italique renvoient à un paragraphe du présent chapitre.

LES SECTEURS PASTORAUX

1 – Le secteur

Nous appelons "**Secteur Pastoral**" un ensemble territorial de plusieurs communes. Il regroupe 50 000 à 110 000 habitants en zone urbaine, 12 000 à 50 000 habitants en zone verte. Le Secteur Pastoral définit une partie de l'Église diocésaine, constituée à partir des réalités humaines de ce territoire particulier.

Le Secteur Pastoral est l'unité pastorale de base pour le diocèse d'Evry – Corbeil-Essonnes. (Cf. Cahier Synodal p.38).

L'animation pastorale de chaque secteur se fait sous la responsabilité de *l'Équipe Pastorale de Secteur*, coordonnée par le *Responsable de Secteur*.

Dans chaque secteur, se développent conjointement différentes formes de pastorale *communautés paroissiales*, communautés *d'Aumônerie* (Enseignement Public et Catholique, hôpitaux, prison, etc.), Mouvements *d'Apostolat des Laïcs* (Action Catholique, Scoutisme, Mouvements de Spiritualité, etc.), Mouvements Caritatifs et Services de la solidarité (Secours Catholique, Justice et Paix, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, sociétés Saint Vincent de Paul etc.), et autres communautés d'Église.

Dans le secteur, chaque paroisse, chaque Mouvement, chaque Service, conservent leur originalité, leur physionomie propre, et leurs objectifs. Le *Conseil Pastoral de Secteur* veille à la communication entre ces différentes formes de présence missionnaire.

Ainsi le Secteur Pastoral **est un lieu de la mission, un lieu de coresponsabilité différenciée, un lieu de communion.**

2 – Le responsable de Secteur

Nommé solidairement avec d'autres prêtres à une *Équipe Presbytérale* pour le service d'un secteur pastoral, le responsable de Secteur est le prêtre qui reçoit pour mission d'être le "*modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirige l'activité commune et en répond devant l'Évêque*". (Canons 517 § 1, 553 à 555).

Le responsable de Secteur joue un rôle essentiel dans la pastorale du diocèse. Il n'est pas pour autant le "Super-curé" du Secteur. Il exerce son autorité en respectant les autres responsabilités ecclésiales : celles de ses confrères de *l'Équipe presbytérale* et celle des diacres et des laïcs envoyés en mission sur le Secteur.

3 – Le Conseil Pastoral de Secteur – C.P.S.

Fiche technique p. 29

1 – Le Conseil Pastoral de Secteur est le Conseil du *Responsable de Secteur*. Il est le groupe où des représentants de l'Église locale se rencontrent, mettent en commun leurs préoccupations et s'interrogent mutuellement.

2 - Il a principalement le souci de conseiller le *Responsable de Secteur* à partir de la vie humaine, économique, sociale, culturelle, politique du secteur pastoral. Le Conseil Pastoral de Secteur l'aide à en faire une lecture évangélique, et à en tirer des orientations pour la mission.

3 - Dans ses relations régulières avec les *Équipes Animatrices du secteur*, le Conseil Pastoral de Secteur aide les *communautés paroissiales* à rester ouvertes à la vie des hommes et aux autres formes de pastorales. Il favorise la communion au sein du Secteur.

4 – Le Conseil Pastoral de Secteur peut suggérer aux responsables (*Equipes Animatrices, Equipes Pastorales de Secteurs, Conseils Economiques Paroissiaux, Conseils Economiques de Secteurs, Catéchuménat, Aumôneries, Mouvements d’Apostolat...*) des initiatives et des décisions à prendre en vue de la mission. Il veille à ce que les liens de connaissance et de travail entre les acteurs de la mission soient effectifs.

5 – Le Conseil Pastoral de Secteur n’est pas composé uniquement de membres des *Equipes Animatrices*. Il est attentif à s’ouvrir à toutes les forces apostoliques du Secteur.

N.B. Le rôle du Conseil Pastoral de Secteur en *Zone Verte* est précisé au chapitre IV.

4 – L’Equipe Presbytérale de Secteur

Dans les secteurs où l’Evêque a nommé les prêtres solidairement, ils composent *l’Equipe Presbytérale de Secteur* pour le service du *secteur pastoral* (Canon 517 §1).

Cette nomination solidaire a d’abord un sens spirituel : de par leur ordination, les prêtres forment un collège de coopérateurs de l’Evêque au service du diocèse (voir la prière d’ordination). Dans ce même esprit, c’est en équipe qu’ils sont au service d’un *secteur pastoral*. Chacun d’eux conservant le plein exercice de son ministère, ils travaillent ensemble sous la direction du Responsable de Secteur.

Pour assurer une bonne articulation avec le C.P.S., deux ou trois prêtres de *l’Equipe presbytérale* y participeront régulièrement si possible.

5 – L’Equipe Pastorale de Secteur – E.P.S.

Fiche technique p. 31

Elle est composée de : *l’Equipe Presbytérale de Secteur* (quand les prêtres sont nommés solidairement), des autres prêtres ayant reçu une mission particulière sur le secteur, des diacres, des *animateurs permanents en pastorale* (laïcs ou religieux/religieuses) ayant reçu de l’Evêque une mission pastorale pour l’ensemble du *secteur*.

Cette équipe travaille sous la responsabilité du *Responsable de Secteur*. Elle coordonne l’activité missionnaire commune à toutes les communautés du secteur, chacun de ses membres exerçant une charge spécifique, reçue soit de l’Evêque, soit du *Responsable de Secteur*.

6 – Le Conseil Economique de Secteur – C.E.S.

Sur l’initiative du *Responsable de Secteur*, les responsables du *Conseil Economique Paroissial* ou les trésoriers comptables, se retrouvent régulièrement au sein d’un *Conseil Economique de Secteur*.

Cette instance a pour objectifs : informations réciproques, recherche de péréquation au sein du secteur, décisions pour la prise en charge des frais de mission du secteur, coordination des actions en matière économique.

7 – Les Vicariats

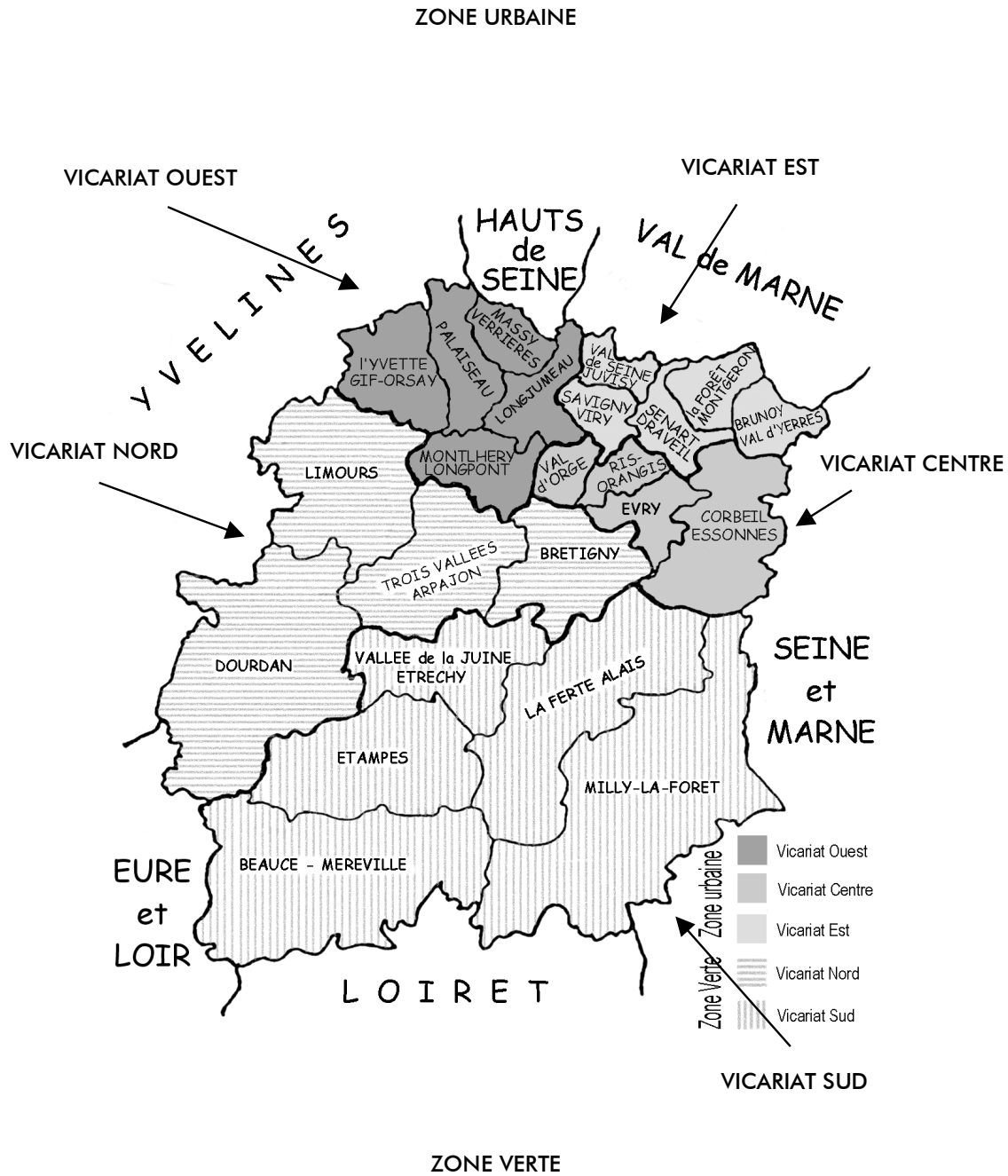
Depuis 1989, l’Evêque a constitué dans le diocèse cinq vicariats : deux en Zone Verte (Nord et Sud), et trois en Zone Urbaine (Est, Centre et Ouest).

Les vicariats n’ont aucune structure propre d’animation.

Les vicaires épiscopaux qui en reçoivent la charge ont pour mission de favoriser la communication entre les *secteurs pastoraux*, et de mettre en commun les forces apostoliques qui risqueraient de s’épuiser au niveau d’un secteur, ou de se diluer au niveau diocésain.

Par leur présence et leurs contacts, en particulier avec les *Responsables de Secteur* et les *Conseils Pastoraux de Secteurs*, ils sont source de relations et d’impulsions nouvelles.

CARTE DES SECTEURS ET VICARIATS DU DIOCÈSE



N.B. : Le 1^{er} juillet 1995, et après consultation des acteurs pastoraux du Secteur de Juvisy et consultation du Conseil Presbytéral, Monseigneur Herbulot a décidé la partition de ce secteur en deux :

- Savigny-Viry
- Val de Seine

LES COMMUNAUTÉS PAROISSIALES

I – La Communauté Paroissiale

La paroisse est la plus petite unité territoriale du diocèse. Elle regroupe souvent plusieurs quartiers dans les villes de la Zone Urbaine, et correspond généralement à une commune en Zone Verte. Chaque paroisse fait partie d'un **Secteur Pastoral**.

La paroisse constitue une communauté humaine qui regroupe des catholiques sur la base des liens de proximité. Elle devient communauté d'Eglise lorsque, essayant de vivre selon l'Évangile et d'être unie à l'Eglise universelle, elle est suffisamment étoffée pour s'assurer une permanence dans le temps, et appeler à la foi les hommes et les femmes qui se posent les questions essentielles. La paroisse est alors *"L'Eglise elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles"* (Christifideles laici n° 26).

"La paroisse a pour vocation spécifique d'être ouverte à tous, de tenir un accueil et des espaces de célébration, de réflexion et d'activités auxquelles tout chrétien peut accéder.

Il n'est pas indifférent, même à ceux qui en usent peu, de savoir qu'ils y ont leur place et y sont attendus".

(Cardinal MARTY).

Quand l'Evêque confie la charge pastorale des paroisses du Secteur à une équipe de prêtres nommés "in solidum", il nomme conjointement, sur proposition de chaque communauté une *Equipe animatrice* qu'il associe à l'exercice de cette charge.

2 – L'Equipe Animatrice - E.A.

Fiche technique p. 33

En coresponsabilité avec un prêtre de *'Equipe Presbytérale de Secteur, l'Equipe Animatrice* reçoit de l'Evêque mission pour prendre soin de la communauté qui lui est confiée.

L'Equipe Animatrice est responsable de la qualité de vie d'Eglise de sa communauté. Elle est au service des baptisés et des catéchumènes pour les aider à vivre pleinement leur Foi, leur Espérance et leur Charité chrétiennes.

Elle met en oeuvre le **projet pastoral** que la **communauté paroissiale** s'est donné, et que l'Evêque a approuvé.

Le prêtre est le modérateur de l'Equipe animatrice: il lui revient en particulier de veiller à la qualité spirituelle du discernement, d'assurer la communion de tous dans l'engagement missionnaire et d'en vérifier l'authenticité évangélique. En lien étroit avec le Responsable de *'Equipe Animatrice*, il conduit l'activité commune dont il rend compte à *'Equipe Pastorale de Secteur*.

Au service d'une communauté missionnaire, l'Equipe Animatrice veillera à :

- réfléchir sur les réalités humaines vécues ;
- ouvrir la paroisse ou la communauté pour qu'elle soit accueillante en particulier aux plus démunis et ouverte à ceux qui demandent à entrer dans l'Eglise ;
- permettre aux mouvements d'Eglise de se faire connaître et de se développer ;
- proposer, dans le cadre du projet pastoral, des objectifs qui répondent aux besoins de la vie chrétienne, et en vérifier régulièrement la réalisation ;
- faire connaître les orientations diocésaines (en particulier celles du Synode), les orientations nationales et universelles de l'Eglise pour qu'elles soient vécues ;
- encourager la participation des catholiques à la vie locale ;
- porter attention aux réalités matérielles et financières de la communauté ;
- travailler en lien étroit avec le Conseil Pastoral de Secteur (C.P.S.).

3 – Le Projet Pastoral

Chaque **communauté paroissiale** du diocèse rédige, sous la responsabilité de **'Equipe Animatrice**, un projet pastoral. Celui-ci, tenant compte du visage particulier de la communauté, exprime les priorités qu'elle se donne. Ces priorités seront fidèles aux orientations diocésaines, en particulier celles du Synode. Elles sont, de ce fait, missionnaires dans le sens de "l'Esprit de la mission" défini au chapitre 2. Ce projet pastoral, régulièrement revu, est soumis à l'Evêque, qui l'approuve. C'est l'**'Equipe Animatrice** qui reçoit la charge de sa mise en oeuvre.

4 – Le Conseil Economique Paroissial - C.E.P.

Fiche technique p. 35

Conformément aux dispositions du droit Canon (Canon 537) chaque **communauté paroissiale** se dote d'un Conseil Economique Paroissial. La nomination de ses membres est faite par l'Evêque. Ces personnes sont présentées par celui des prêtres de l'**'Equipe Presbytérale de Secteur** qui a reçu la charge de l'**'Equipe Animatrice** concernée.

Le Conseil Economique apporte à l'**'Equipe Animatrice** son aide pour dégager les moyens matériels au service de la mission, pour l'administration des biens de la paroisse, et pour l'information en matière économique de la communauté.

Au service des Communautés paroissiales :

5 – L'Equipe Diocésaine d'Animation - E.D.A.

Fiche technique p. 37

L'Equipe Diocésaine d'Animation est un service diocésain qui a pour tâche d'aider les Equipes Animatrices dans l'accomplissement de leur mission.

L'APOSTOLAT DES LAICS

L'activité missionnaire de l'Eglise s'adresse à des personnes vivant des conditions de vie diverses par l'âge, l'histoire, la géographie, le milieu social, la santé, la culture...

Des Mouvements d'Apostolat des laïcs ont comme projet une évangélisation des laïcs par eux-mêmes qui plonge ses racines et détermine ses projets dans ces conditions de vie spécifiques. Ils ont leur propre organisation.

Par leur connaissance particulière du tissu humain et social ils apportent aux communautés locales un regard enrichissant. Ils donnent aussi à ceux qui s'y trouvent engagés une autre forme de partage, de témoignage de la foi et de formation que ce qui peut être vécu dans une communauté locale. Cette forme de mission est essentielle à la vie de l'Eglise diocésaine.

Les responsables laïcs et les prêtres aumôniers travaillent en relation étroite avec les secteurs pastoraux. Ils ont à y apporter le souffle original de l'Evangélisation promue par les Mouvements.

- Les Mouvements d'Action Catholique Générale et Spécialisée.
- Les Mouvements d'Education et de Spiritualité.
- Les Mouvements caritatifs.
- Les Communautés Nouvelles.

Leur liste en est établie dans l'annuaire administratif diocésain.

Les Aumôneries

Un certain nombre de lieux de vie particuliers rassemblent des personnes. Par exemple les établissements scolaires publics ou privés, les établissements hospitaliers, les prisons de Fleury-Mérogis et de Corbeil, les Facultés et grandes Ecoles...

Dans le diocèse, l'Evêque confie à des équipes d'aumônerie la mission de faire vivre une communauté catholique au sein de ces lieux de vie.

Dans chaque cas, ces équipes d'aumôneries sont structurées selon les orientations proposées au sein de la région, voire au niveau national.

Elles vivent en communion avec les secteurs pastoraux et les différentes pastorales de milieux. De ce fait, les prêtres et les *animateurs permanents* (laïcs ou religieuses) qui ont reçu une lettre de mission dans ce cadre participent habituellement à l'*Equipe Pastorale de Secteur*.

Le Renouveau Charismatique

Ce courant spirituel a fait naître des communautés et des groupes de prière.

Dans le diocèse, les communautés que l'Evêque a reconnues ont le statut d'associations de fidèles et sont citées dans l'annuaire diocésain.

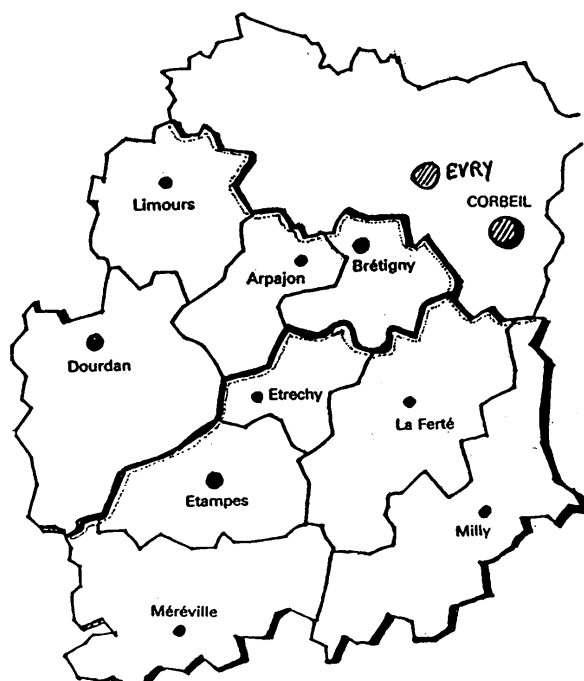
Les groupes de prière forment une "communion diocésaine" animée par une "équipe de liaison" constituée de responsables de groupes.

L'Evêque nomme un délégué aux groupes de prière.

LA ZONE VERTE

L'Essonne est un seul diocèse, une même terre de Mission. Les orientations missionnaires sont communes à tous.

Pourtant la Zone Verte présente des réalités géographiques et humaines spécifiques justifiant une mise en oeuvre particulière de la pastorale commune.



QUELQUES CARACTÉRISTIQUES

La Zone Verte du diocèse recouvre près des 2/3 de la surface du département pour 1/5 de la population (230 000 habitants pour 1 330 km² - 1990).

Selon l'évolution prévue pour les années à venir, il est probable que dans 25 ans la Zone Verte accueillera 1/3 des habitants de l'Essonne.

Marquée par les distances, la Zone Verte l'est aussi par les migrations quotidiennes. Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes se rendent chaque jour dans la capitale, et les cars de ramassage scolaire sillonnent les routes pour amener enfants et jeunes vers les collèges et lycées des villes-centres.

Ces **villes-centres** (Etampes, Dourdan, Arpajon, Brétigny), d'importance diverse, sont appelées à se développer. Elles constituent des pôles d'attraction pour les populations des villages. Etampes, la plus importante des villes-centres, représente une sorte de centre régional pour le Sud, affrontée aujourd'hui à tous les problèmes de l'urbanisation.

La population de la Zone Verte ne se réduit pas au monde de l'agriculture.

Les villages tendent à se développer avec la construction de lotissements, amenant de nouvelles populations. Des migrants d'origines multiples sont dispersés à travers la Zone Verte ou rassemblés dans des cités populaires défavorisées (Etampes, Arpajon).

S'il fallait retenir quelques traits essentiels qui marquent la vie des habitants de la Zone Verte, il faudrait signaler :

- la proximité de la nature,
- les relations interpersonnelles dans des unités sociales à taille humaine,
- l'augmentation de la population lors des week-ends,
- les difficultés de transports,
- la disparition progressive des commerces et des services des villages,
- l'éclatement du monde des jeunes, dispersés par les études et le travail,
- les situations de misère aussi réelles qu'ailleurs mais plus cachées,
- la faiblesse des structures scolaires, sociales, culturelles, syndicales ou politiques,
- la présence de nombreux hôpitaux et maisons de retraite (dont l'hôpital psychiatrique départemental).

La Zone Verte est aussi marquée par son histoire. Plus qu'en Zone Urbaine, celle-ci demeure dans les mémoires. Si elle constitue une richesse, elle ne facilite pas toujours les évolutions.

UNE PASTORALE ADAPTÉE À LA POPULATION

Les caractéristiques de la Zone Verte font comprendre la nécessité d'une pastorale adaptée. Cette pastorale a une histoire déjà longue. Les Mouvements d'Action Catholique rurale (J.A.C. - M.R.J.C. et C.M.R., A.C.E., A.C.G.F.) ont, de longue date, travaillé le monde rural et contribué à la formation de militants engagés dans la vie. Des communautés religieuses ont assuré, auprès des populations, une présence de grande qualité.

Des projets élaborés avec la participation de nombreuses personnes et le soutien du Conseil Pastoral Diocésain ont permis, depuis 1979, l'existence et le suivi d'une pastorale qui s'est vue précisée en 1983 dans le document "**Projet Pastoral en Zone Verte**". Structures et modes d'actions y prennent naturellement des formes différentes de celles de la Zone Urbaine.

"L'uniformité ne serait qu'une fausse unité. La fraternité s'édifie dans les différences".

On notera en particulier, pour la Zone Verte, une définition plus large du Secteur et du rôle du C.P.S., et l'existence d'une instance importante de concertation le **Conseil Pastoral Diocésain en Zone Verte**.

LE SECTEUR PASTORAL

“En Zone Verte, le Secteur Pastoral est un espace d’Eglise, assez vaste, mobile et souple, constitué -non plus sur la base du nombre d’habitants- mais à partir des réalités humaines, où des chrétiens (prêtres, religieuses, laïcs) sont appelés à prendre en charge la mission de l’Eglise.”

Une des originalités de la Zone Verte, est l’imbrication, plus forte qu’en milieu urbain, des réalités géographiques et sociologiques.

LE CONSEIL PASTORAL DE SECTEUR - C.P.S.

Outre la mission du C.P.S. définie p. 14, en Zone Verte c’est le C.P.S. qui conduit la vie et la mission de l’Eglise sur le terrain sociologique et géographique. (Projet Pastoral en Zone Verte p. 15)

Il est un lieu de regard sur la vie, de concertation, d’interpellation. Il veille à la création et au renouvellement d’Equipes Animatrices.

Celles-ci sont formées le plus souvent par groupement paroissial, mais, pour éviter de contribuer à la désertification des villages, des personnes-relais sont suscitées dans chaque communauté.

En lien avec le Vicariat, le C.P.S. veille à la mise en oeuvre des orientations du Synode dont les Equipes Animatrices et les Equipes pastorales sont les principaux acteurs. Il veille également à la mise en place et à la vie des principaux services d’Eglise.

Comme en Zone Urbaine, le C.P.S. travaille à rendre l’Eglise ouverte et accueillante aux événements et aux situations qui marquent la vie des populations. Pour cela, la Pastorale des Milieux doit être favorisée.

Le C.P.S. encouragera, sans exclusive, le développement des équipes d’Action Catholique.

Le C.P.S. est animé par un responsable laïc conjointement avec le responsable de Secteur.

LE CONSEIL PASTORAL DIOCESAIN EN ZONE VERTE - C.P.D.V.

Pour la coordination et l’animation de la Pastorale en Zone Verte, l’Evêque est assisté par le C.P.D.V. Ce Conseil, composé de délégués des différentes instances pastorales, est un lieu de partage, de concertation, de discernement et de mise en oeuvre où se rencontrent la Pastorale Territoriale et la Pastorale des milieux.

LA MISSION OUVRIÈRE

1. UNE REALITE MISSIONNAIRE

En Essonne, de nombreuses personnes sont marquées par des conditions de vie difficiles. Habitant le plus souvent les cités HLM, elles souffrent d'un manque de ressources qui leur impose des conditions de logement et de déplacement déshumanisantes. Victimes du manque de formation, beaucoup sont au chômage ou ne trouvent que des emplois précaires (Cf.p.2).

Certains pourtant s'organisent. Ils veulent tenir leur place de citoyens, de locataires, d'élèves ou de parents d'élèves, de salariés ou de demandeurs d'emploi... Ils participent à des actions collectives et se regroupent dans des associations, des syndicats, des partis politiques.

Parmi eux, des croyants vivent leur foi. Ils créent des lieux de partage où peut s'exprimer ce qui fait leur vie, leur espérance et leur foi en Jésus Christ.

C'est dans cette démarche que se situent les Mouvements d'Action catholique: Mouvements d'enfants, de jeunes et d'adultes. Ils veulent ensemble annoncer Jésus Christ. Au sein de l'Eglise diocésaine, ils sont le cœur de la Mission Ouvrière.

2. UNE VOLONTE MISSIONNAIRE

Depuis la création du diocèse en 1966, la Mission ouvrière est une priorité. Les Mouvements, les prêtres ouvriers, les religieuses en Mission ouvrière en ont été les principaux artisans. Leur démarche privilégiée est celle de la "révision de vie" qui permet de découvrir, à la lumière de l'Evangile, le lien entre la vie et la foi.

Dans les paroisses, des prêtres et des laïcs rencontrent aussi des familles de milieu populaire, surtout à l'occasion des demandes de sacrements et de services. Par respect pour ces personnes, ils sont conduits à leur proposer des démarches adaptées, dans des lieux d'Eglise où ils puissent se sentir chez eux. C'est là une condition fondamentale pour que la Parole de Dieu puisse être annoncée et pour que naisse une authentique vie d'Eglise.

En 1984, le Conseil presbytéral de l'Essonne (relayant l'assemblée des Evêques de l'année précédente) a mis en valeur cette conviction dans le document intitulé "Evangélisation en Monde Ouvrier". Il invite à vivre la "fidélité à la Parole et à l'action de Dieu au cœur de la vie des hommes".

Dans cet esprit, se sont développés des Groupes de recherche en Pastorale Ouvrière (GREPO), des équipes de Mission Ouvrière Locales (MISSOL), des équipes en cités populaires. Tous sont désireux de travailler à la naissance et à la croissance de communautés d'Eglise dans le monde ouvrier. Ce travail missionnaire, enrichi par l'impulsion des visites pastorales de l'Evêque et du Synode diocésain, a conduit de nombreux laïcs, prêtres, religieux et religieuses de se mettre, ou de se remettre en route. En mai 1991, la rencontre nationale de la Mission Ouvrière a encore revitalisé cette volonté missionnaire.

Ainsi, la Mission Ouvrière ne doit se concevoir ni à part, ni à côté de l'Eglise diocésaine. Elle fait partie de cette Eglise dont elle est "un des lieux clés de Mission et de Communion" (Lourdes 83). Ce souci de mission et de communion ouvre la Mission Ouvrière à des collaborations de plus en plus précises avec la Pastorale des migrants, la Pastorale des cités, le Catéchuménat et la Catéchèse diocésaines, l'Aumônerie de l'Enseignement public etc.

3. DES PERSPECTIVES MISSIONNAIRES, "des chemins d'espérance vers un monde solidaire"

Pour vivre sa mission, l'Eglise doit faire siens "les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent" (Gaudium et Spes n1)

Dans un monde qui change, c'est un appel à être attentif à l'évolution des conditions de la vie ouvrière et à ses conséquences. C'est un appel à enraciner la mission dans l'histoire du Mouvement Ouvrier et dans les richesses de l'action collective qu'il mène aujourd'hui au service de l'homme.

C'est encore un appel à chercher de nouveaux chemins et de nouveaux acteurs de la Borine nouvelle avec ceux qui sont exclus, avec ceux qui n'ont pas de passé chrétien ou qui sont d'une autre culture. Les Missions Ouvrières Locales offrent des possibilités de recherche et d'initiatives au plus près de ces réalités.

Ces appels rendent urgent l'éveil de vocations. Vocations d'accompagnateurs laïcs, de permanents pour un temps donné, de prêtres, de diacres, de religieux et religieuses. La Mission Ouvrière, partie prenante de l'Eglise diocésaine et universelle, a besoin d'eux pour accomplir sa mission : proposer aux travailleurs et à leur famille la Bonne nouvelle de Jésus Christ, leur ouvrir des espaces d'Eglise où ils soient les premiers acteurs et "témoigner ensemble de la passion de Dieu pour les hommes, du bonheur que les hommes peuvent trouver en Lui".

Fiche technique p. 39

FICHES TECHNIQUES

Fiche technique 1 – Le Conseil Pastoral de Secteur (C.P.S.)

Fiche technique 2 – L'Equipe Pastorale de Secteur (E.P.S.)

Fiche technique 3 – L'Equipe Animatrice (E.A.)

Fiche technique 4 – Le Conseil Economique Paroissial (C.E.P.)

Fiche technique 5 – L'Equipe Diocésaine d'Animation (E.D.A.)

Fiche technique 6 – La Mission Ouvrière (M O.)

Annexe 1 - Les Services diocésains

Annexe 2 - Les Conseils diocésains

Annexe 3 - Table des matières du Cahier Synodal

LE CONSEIL PASTORAL DE SECTEUR (C.P.S.)

MISSION

Le Conseil Pastoral de Secteur est le Conseil du Responsable de secteur.

Regroupant des représentants du secteur, le C.P.S. travaille en relation étroite avec les différentes instances ecclésiales.

Le C.P.S. leur suggère des initiatives en vue de la Mission et favorise la communion de tous.

En lien avec l'ensemble du vicariat, il veille à la mise en oeuvre des orientations du Synode, et au bon fonctionnement des services d'Eglise. Il encourage l'Apostolat des laïcs et soutient la pastorale des milieux. En Zone Verte le C.P.S. conduit la vie et la Mission de l'Eglise. (Cf. ch.4).

COMPOSITION

Le C.P.S. rassemble habituellement :

- le prêtre délégué de l'Evêque, Responsable du secteur,
- des laïcs hommes et femmes de différents milieux, communautés, Services, Mouvements...,
- deux ou trois prêtres ou diacres de l'Equipe presbytérale de secteur, si possible.

CHOIX DES MEMBRES

Ils sont désignés par le Responsable de secteur, après consultation des différentes instances pastorales.

DURÉE DU MANDAT

Les membres du C.P.S. sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable une fois ;

En cas de changement de Responsable de secteur, le C.P.S. est dissous. Il peut être maintenu par le nouveau Responsable, au moins pour une année.

FONCTIONNEMENT

Le C.P.S. se réunit au moins deux fois par trimestre et si possible chaque mois. Il se dote d'un animateur pour chaque séance, ou pour une durée déterminée.

Dans sa réflexion, le C.P.S. donne priorité à la vie et aux événements. Il peut être conduit, s'il y a consensus, à prendre des positions publiques sur des événements locaux.

En cas de conflit, le Vicaire épiscopal du Vicariat interviendra comme conciliateur.

L'EQUIPE PASTORALE DE SECTEUR (E.P.S.)

DEFINITION

Dans les Secteurs, certaines personnes participent à la charge pastorale confiée par l'Evêque aux prêtres nommés solidairement. Il peut s'agir de prêtres ou de diacres responsables d'une mission particulière, ou encore de religieuses et de permanents laïcs (salariés ou bénévoles) ayant reçu mission sur l'ensemble du Secteur.

Au service du même peuple, ils se réunissent régulièrement avec l'équipe presbytérale du Secteur. Ils forment l'Equipe pastorale du Secteur.

MISSION

Le rôle de l'Equipe pastorale est de construire et de manifester l'unité pastorale du Secteur.

Elle aide les divers agents pastoraux d'un Secteur à s'approprier les orientations communes et à coordonner leurs actions.

Elle est un lieu d'échange d'informations, de discernement, d'évaluation et de décision.

Elle permet d'établir ou d'approfondir une franche collaboration entre les ministres ordonnés et les permanents laïcs, religieux, religieuses.

L'Equipe pastorale de Secteur, qui ne fait pas double emploi avec le Conseil du responsable de Secteur (C.P.S.), n'hésite pas à solliciter l'avis de ce Conseil par l'intermédiaire du responsable de Secteur.

FONCTIONNEMENT

L'équipe pastorale est convoquée par le responsable de Secteur. Elle se réunit au moins une fois par trimestre. Elle peut se réunir en session, en particulier en début d'année.

LE PROJET PASTORAL DE SECTEUR

PREAMBULE

On rappelle d'une part que "Le Secteur pastoral est l'unité pastorale de base pour le diocèse d'Evry – Corbeil-Essonnes. (Cf. Cahier Synodal p. 38)" Courage de l'avenir p. 14

D'autre part, le projet pastoral de secteur doit s'articuler soigneusement avec les projets pastoraux des communautés, mouvements et services de ce secteur, et tenir compte des réalités différentes selon qu'on est en zone verte ou urbaine.

OBJECTIF : Une Eglise en Essonne qui vive la communion et qui soit missionnaire.

BUT (selon les lieux en fonction de l'histoire locale et de la situation)

- mobiliser les différents acteurs en pastorale d'un Secteur sur quelques orientations à court ou moyen terme,
- et pouvoir en vérifier les applications et leur fécondité.

MOYENS

Propositions pour établir un projet pastoral de Secteur: avec le Conseil Pastoral de Secteur, l'Equipe Pastorale de Secteur, et les Equipes Animatrices et autres Services et Mouvements d'Eglise, préciser quelques orientations spirituelles et pastorales concrètes pour faire vivre le secteur. Et se donner des clés de lecture et d'évaluation ; le responsable de Secteur avec le Conseil Pastoral de Secteur, étant le garant de l'application de ce projet.

Canevas possible pour un Projet Pastoral de Secteur :

1 - FONDEMENTS

- a) Convictions spirituelles : au nom de qui, de quoi, on agit. Expliciter.
- b) Eléments d'histoire du secteur pastoral. (pas de projet sans mémoire). Références à l'expérience passée, du synode, d'une visite pastorale, etc.

2 – AXE SPIRITUEL

Référence à l'Evangile ou aux Actes des Apôtres ou aux Epîtres.

Le thème : Vivre la communion dans un secteur ; c'est être plus missionnaire.

3 – LE PROJET lui-même : orientations, selon les circonstances locales. Par exemple :

- la communication entre communautés ;
- l'organisation en secteur de certains services d'Eglise ;
- les populations prioritaires du Synode (monde scientifique et technique, jeunes, cités populaires) ;
- les populations marginales (prisons, "gens du voyage", etc.).

4 – LES REALISATIONS CONCRETES à mettre en oeuvre, ensemble. Par exemple :

- dépliant d'informations ;
- mise en place d'une préparation aux mariages au niveau du secteur ;
- messe du Jeudi-Saint ensemble ;
- etc.

5 – LE CALENDRIER échéances et délais, avec souplesse...

Questions pour une évaluation de la mise en oeuvre d'un PPS :

- "Secteur", qu'évoque ce mot pour nous aujourd'hui ?
- Depuis combien de temps avons nous vécu un événement de Secteur ?
- Comment vivons-nous les priorités synodales ?
- Comment se vit le partage des responsabilités et de l'autorité ?
- Respect des diverses communautés, de leur histoire ? Liens avec les équipes animatrices ?
- Equipes d'accueil, liturgiques, préparations aux mariages. aux baptêmes, mouvements et services, catéchèse et catéchuménat, vocations, etc. Quel travail ensemble ?
- Essoufflement ? Ressourcement ? Quelles possibilités de formations ?
- Comment les informations circulent-elles ?

L'EQUIPE ANIMATRICE (E.A.)

MISSION

Cf. page 17

COMPOSITION

L'Equipe Animatrice est composée

- de laïcs, diacres, religieux ou religieuses choisis par la communauté locale et proposés à l'Evêque qui les nomme,
- et d'un prêtre de l'Equipe Pastorale de Secteur qui en est le modérateur.

CHOIX DES MEMBRES

Il se fait par élection ou par cooptation, selon les statuts. On veillera à ce que l'E.A. soit constituée de membres représentant au mieux la diversité humaine et apostolique du territoire.

Les élections (ou la présentation des membres cooptés) se dérouleront lors d'une assemblée générale de la communauté. Le renouvellement de l'E.A. s'opère périodiquement par fraction, selon les statuts, afin d'assurer la continuité nécessaire.

ORGANISATION

Pour accomplir sa mission, l'E.A. se choisit un **responsable d'équipe** pour un temps déterminé fixé par les statuts. Ce responsable d'équipe assure, en accord avec le prêtre, la convocation de l'E.A., l'ordre du jour, le déroulement des réunions, le suivi des actions décidées. Il est en lien avec le Responsable de secteur, le C.P.S. et l'E.D.A.. Il peut être aidé par un bureau.

L'E.A. désigne un de ses membres pour participer, comme membre de droit, au Conseil Economique Paroissial (ordonnance de Monseigneur HERBULOT du 23 septembre 1985).

Chaque réunion de l'E.A. comporte normalement trois temps :

- un temps pour regarder la vie des hommes,
- un temps pour partager la Parole de Dieu,
- un temps pour conduire la vie courante de la communauté.

Pour accomplir leur mission, les membres de l'E.A. auront à cœur d'établir entre eux une véritable communion fraternelle, et de s'aider à être ensemble témoins du Christ.

En cas de conflit, il sera fait appel au Responsable de secteur.

Chaque année, au cours d'une assemblée générale, l'E.A. présentera à la communauté le bilan de son action et proposera des objectifs pour l'année à venir.

STATUTS

Chaque E.A. se dote de statuts qu'elle propose à l'approbation officielle de l'Evêque, par l'intermédiaire du **Responsable de secteur et de l'E.D.A.** Ces statuts incluent des principes de fonctionnement et un **projet pastoral**.

Les principes de fonctionnement précisent :

- le nombre des membres et les conditions requises pour être élu ou coopté,
- le mode de désignation (élections ou cooptation) et de présentation des candidatures,
- la durée du mandat et le mode de renouvellement de l'équipe,
- la fréquence des réunions.

Le **projet pastoral** est rédigé après enquête auprès des membres de la communauté. Il est proposé à l'assemblée générale et l'E.A. en assure la mise en oeuvre après son approbation par l'Evêque.

LE CONSEIL ECONOMIQUE PAROISSIAL (C.E.P.)

MISSION

Le C.E.P. est un organisme de concertation, de décision et de contrôle chargé de la gestion administrative de la paroisse pour le meilleur service de la Mission.

Il a compétence pour gérer le patrimoine paroissial, réserves financières, biens mobiliers et immobiliers.

Remarques : *Comme son nom l'indique, le C.E.P. est un Conseil. Le prêtre reste seul responsable devant l'Evêque des décisions proposées par le Conseil. Il lui appartient de rechercher le consensus le plus large pour toute décision.*

On ne confondra pas "comptabilité" et "gestion".

- *La tenue de la comptabilité est une manière d'inscrire quantitativement les conséquences financières des dépenses et des ressources. C'est l'affaire du trésorier-comptable.*

- *La gestion est la participation à l'administration des personnes et des biens nécessaires à la mission de la paroisse. Elle concerne l'utilisation optimale des biens d'Eglise.*

La comptabilité éclaire les prises de décision.

COMPOSITION

Membres de droit : - le prêtre modérateur de la charge pastorale, président du C.E.P.,
- un membre délégué de l'Equipe Animatrice,
- le trésorier-comptable de la paroisse.

Membres nommés : 4 à 10 laïcs, selon l'importance de la paroisse, nommés par l'Evêque sur proposition du prêtre et de l'Equipe Animatrice. On veillera à ce que le C.E.P. soit constitué de membres représentant au mieux la diversité de la communauté (sexes, âges, milieux sociaux ...).

CHOIX DES MEMBRES

Critères de choix :

- avoir le sens de l'Eglise et de sa Mission,
- connaître la vie de la communauté locale,
- être compétent (au minimum intéressé) dans un ou plusieurs aspects de la gestion (juridique, financier, comptable, technique du bâtiment...),
- résider sur le territoire de la paroisse (sauf dérogation exceptionnelle à préciser dans la candidature adressée à l'Evêque),
- être suffisamment disponible et disposé à accomplir sa fonction au nom de l'Eglise.

Remarques : Il paraît opportun de ne pas solliciter

- des personnes titulaires d'un mandat électif (maire par exemple),
- des salariés de la paroisse ou d'un membre de l'Equipe pastorale,
- des architectes ou entrepreneurs amenés à travailler pour la paroisse.

DUREE DES MANDATS

La durée du mandat est de trois ans renouvelable une fois. Le Conseil est renouvelé par tiers tous les ans.

La qualité de membre se perd par :

- décès,
- démission adressée par lettre au prêtre modérateur,
- décision de l'Evêque pour raison grave.

FONCTIONNEMENT

Le prêtre modérateur de la paroisse préside le Conseil qui est animé par un secrétaire choisi en son sein. Avec le président, le secrétaire arrête les dates de réunions et l'ordre du jour. il convoque les membres, tient le journal des délibérations et rédige les comptes-rendus.

Le trésorier-comptable donne les informations nécessaires sur la situation financière de la paroisse.

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an pour :

- étudier et engager le budget,
- contrôler et approuver les comptes annuels,
- vérifier l'usage qui est fait des ressources,
- prévoir les ressources nécessaires et se préoccuper de leur rentrée.

Par ailleurs le conseil se réunit chaque fois qu'une nécessité apparaît, notamment lorsque change le prêtre modérateur. Les comptes sont alors arrêtés et visés par l'entrant et le sortant.

On cherchera toujours le consensus ; toutefois les décisions peuvent être soumises au vote, elles se prennent alors à la majorité des deux tiers. Avant le vote, le président aura soin de solliciter les différents points de vue, de faire progresser l'échange dans une dynamique de communion et de ne proposer le vote que si un consensus est établi.

L'ÉQUIPE DIOCÉSAIN D'ANIMATION (E.D.A.)

La Mission de ce Service diocésain est d'aider les communautés paroissiales à :

1. – faire exister des Equipes Animatrices là où elles ne sont pas encore reconnues par l'Évêque,
2. – renouveler leur projet pastoral en fonction des orientations du Synode et du "Courage de l'Avenir",
3. – favoriser la reconnaissance des formes d'actions pastorale et missionnaire qui ne sont pas de type paroissial (Mouvements d'Apostolat des Laïcs, Aumôneries, Mouvements caritatifs, Ecoles catholiques etc.),
4. – se former pour mieux comprendre l'appel à vivre l'Esprit de la Mission dans la ligne du Concile Vatican II, du Synode diocésain et du Courage de l'Avenir",
5. – veiller au renouvellement nécessaire des Equipes Animatrices, selon leurs statuts, et proposer la nomination des nouveaux membres à l'Évêque pour qu'ils reçoivent mission,
6. – entretenir les relations avec les autres membres des Equipes Animatrices,
7. – renforcer les liens et la coordination entre Equipes Animatrices, Equipes Pastorales de Secteur et Conseils Pastoraux de Secteur,
8. – favoriser le dialogue en cas de mauvaise compréhension et de conflit entre les partenaires de la Mission.

Service diocésain, l'E.D.A. ne décide pas, elle propose et encourage.

LA MISSION OUVRIÈRE (M.O.)

La Mission Ouvrière, instituée par l'Évêque, regroupe des croyants-membres de l'Église diocésaine, qui choisissent de vivre leur foi en Jésus Christ dans la fidélité au Monde ouvrier, à sa réalité d'aujourd'hui et à son histoire.

ORGANISATION

AU PLAN DU DIOCESE

Le Conseil diocésain de la Mission Ouvrière (CDMO), créé et présidé par l'Évêque, manifeste le lien de la Mission ouvrière avec l'Église diocésaine. Chaque Mouvement y est représenté.

L'Évêque nomme un Délégué diocésain à la Mission Ouvrière (CDMO). Son rôle est de favoriser la concertation au sein de la Mission ouvrière et de veiller à la Communion.

AU PLAN LOCAL

Une "Mission Ouvrière Locale" (MISSOL) est créée là où travaillent et se rencontrent plusieurs partenaires de la Mission Ouvrière. C'est un lieu de partage et de promotion du travail missionnaire de chacun, dans un souci de fondation réciproque.

Composantes à part entière de l'Église diocésaine, les Missions Ouvrières Locales sont aptes à entrer en dialogue avec les autres instances d'Église : Conseils Pastoraux de secteur, Équipes Pastorales de Secteur, Services divers....

LES MOUVEMENTS

Des Mouvements d'action catholiques spécialisés, fédérés au plan national et international, regroupent des enfants, des jeunes et des adultes du Monde Ouvrier,

- L'A.C.E. (Action Catholique des Enfants) invite les enfants à s'organiser en "clubs". Il y trouvent la possibilité de s'exprimer et d'agir, et la chance de vivre une rencontre avec Jésus Christ.
- La J.O.C. et la J.O.C.F. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) permettent à des jeunes de se rassembler et de découvrir qu'ils sont ensemble une force d'action et de proposition. A travers leur partage de vie, ils approfondissent une démarche de foi.
- L'A.C.O. (Action Catholique Ouvrière) s'adresse à des hommes et à des femmes qui participent à la vie et aux combats du monde ouvrier. Elle les invite à se laisser provoquer par l'Évangile et à servir le dialogue entre Dieu et les travailleurs.

PRETRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES

Parmi les religieux et religieuses, certains choisissent de vivre en petites communautés en milieu ouvrier. Des prêtres, diocésains ou religieux, participent à la Mission Ouvrière selon leurs différents ministères:

- les PRETRES-OUVRIERS (P.O.) partagent la condition ouvrière par le travail,
- d'autres se mettent au service des Mouvements dans les aumôneries,
- d'autres encore se soucient d'une pastorale ouverte aux travailleurs et à leurs familles et participent à un G.R.E.P.O. (Groupe de Recherche en Pastorale Ouvrière).

Tous se veulent signe de communion dans l'église diocésaine.

LES SERVICES DIOCESAINS

L'Evêque s'adjoit des Services diocésains. Il leur délègue, en la personne qu'il nomme responsable (le délégué diocésain), sa responsabilité d'aide, de soutien et de réflexion en matière de vie pastorale et missionnaire.

Les Services diocésains mettent leur compétence à la disposition des Conseils de l'Evêque pour l'élaboration des orientations diocésaines.

Représentants de l'Evêque, les Services ont pour rôle chacun dans leur domaine, d'aider les communautés locales à mettre en oeuvre les orientations diocésaines.

LISTE DES SERVICES DIOCESAINS :

Service Diocésain de l'Aumônerie de l'Enseignement Public

Service Diocésain de la Catéchèse

Service Diocésain du Catéchuménat

Service Diocésain de la Communication

Service Diocésain de Coopération Missionnaire

Service Diocésain de la Formation

Service Diocésain des Gens du Voyage

Service Diocésain de la Pastorale des Familles

Service Diocésain de la Pastorale des Migrants

Service Diocésain de la Pastorale des rassemblements et des Pèlerinages

Service Diocésain de la Pastorale Sacramentelle et Liturgique

Service Diocésain de la Pastorale de la Santé

Service Diocésain pour les Questions Oecuméniques

Service Diocésain pour les Relations avec l'Islam

Service Diocésain pour les Relations avec le Judaïsme

Service Diocésain des Vocations

Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

Equipe Diocésaine d'Animation des Communautés Catholiques

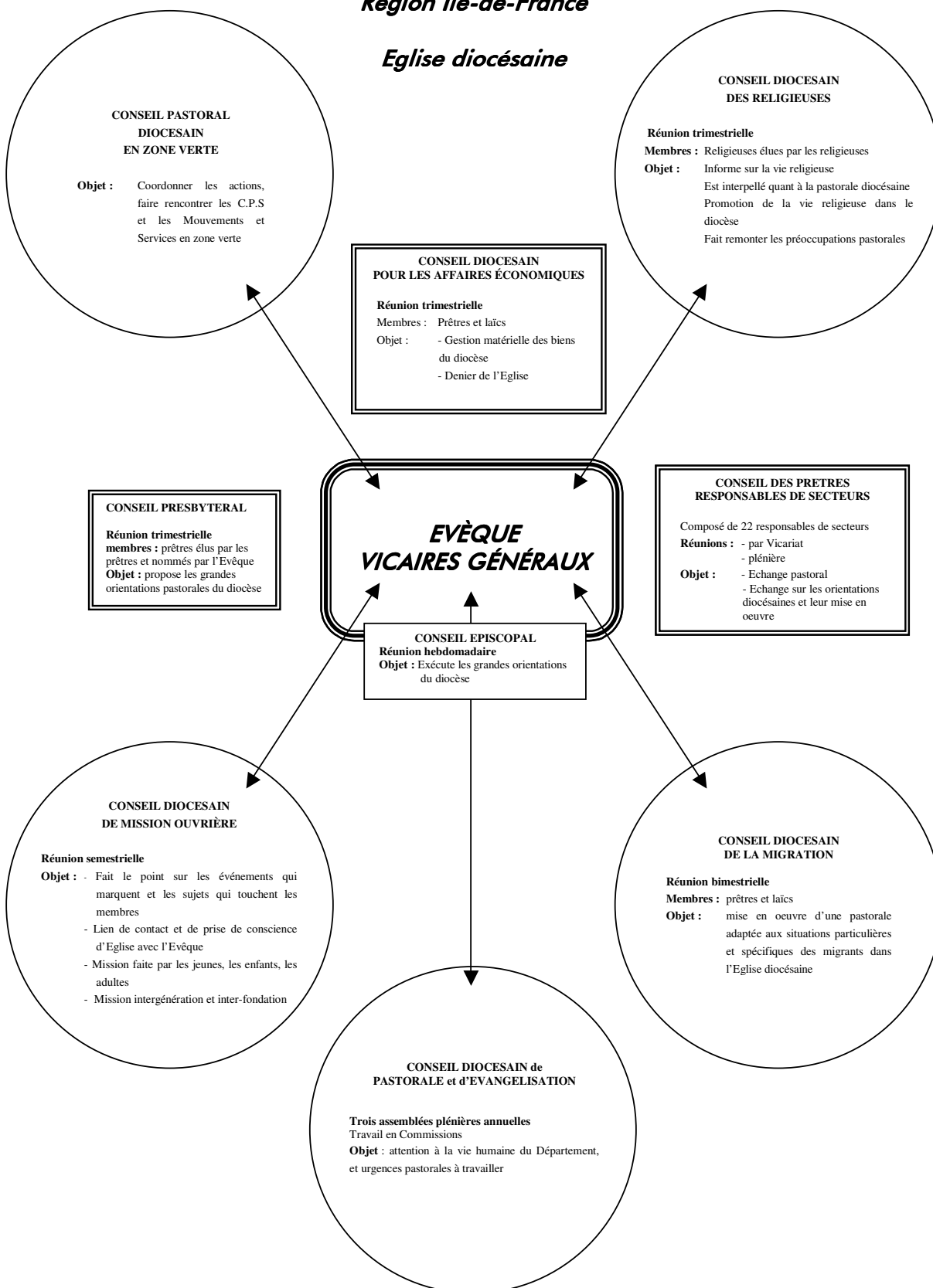
INFO'91 (revue de l'Eglise en Essonne)

Service Catholique pour l'Enfance et la Jeunesse Inadaptées

LES CONSEILS DE L'ÉVÊQUE

Région Île-de-France

Eglise diocésaine



LES CONSEILS DIOCESAINS

Pour orienter de façon adaptée à la vie des habitants de l'Essonne la manière de vivre en Eglise, d'annoncer l'Evangile, de signifier l'amour prévenant de Dieu pour chacun, l'Evêque appelle des Conseils Diocésains à partager sa charge.

Ces Conseils ont pour rôle de débattre et de faire des propositions. Les propositions que l'Evêque authentifie deviennent le bien commun et la référence pour toute l'Eglise diocésaine.

Certains Conseils, prévus par le droit de l'Eglise, sont obligatoires : Conseil Presbytéral, Conseil des Affaires Economiques.

D'autres Conseils sont laissés au jugement de l'Evêque : Conseil Episcopal, Conseil Diocésain de Pastorale...

D'autres enfin sont créés pour répondre à des situations particulières au Diocèse, et traduisent une volonté de l'Evêque de vivre une responsabilité partagée dans des domaines sensibles : Mission Ouvrière, Zone Verte, Vie religieuse, Immigration...

Participant au Ministère épiscopal les Conseils de l'Evêque sont amenés à travailler ensemble au service de l'Eglise diocésaine.

TABLE DES MATIERES DU CAHIER SYNODAL

*promulgué par Monseigneur HERBULOT le 7 octobre 1990 **

PREAMBULE	Page 4
I - POUR UNE FOI ECLAIREE, FACE AUX QUESTIONS DE NOTRE TEMPS	
1.1 - Notre Dieu	6
1.2 - Foi et culture scientifique	6
1.3 - Pour une morale libératrice	7
1.4 - La formation	7
1.5 - La Catéchèse	8
1.6 - Le Catéchuménat	8
II - POUR UNE EGLISE OUVERTE QUI ECOUTE, ACCUEILLE ET PARTAGE, VIT ET ANNONCE L'EVANGILE DANS LE MONDE DE L'ESSONNE	
2.1 - Une Eglise ouverte qui écoute et accueille	10
2.1.1 - Pour de nouveaux espaces de dialogue	10
2.1.2 - Tout commence par l'accueil	10
2.1.3 - Les enfants	12
2.1.4 - Les jeunes	
2.2 - Une Eglise solidaire qui partage	15
2.2.1 - Pour une Eglise solidaire des exclus	15
2.2.2 - Pour une Eglise solidaire des tiers mondes	16
2.2.3 - Pour une Eglise qui invente de nouveaux modes de partage	17
2.3 - Une Eglise "signe" qui vit et annonce l'Evangile dans le monde de l'Essonne	18
2.3.0 - Les différentes dimensions de la mission	18
2.3.1 - Une Eglise qui témoigne	19
2.3.2 - Religieuses en Essonne	20
2.3.3 - Vie socio-économique et monde du travail	22
2.3.4 - Paix, non-violence, droits de l'homme	22
2.3.5 - Ecologie	23
2.4 - Une Eglise qui communique	24
2.4.1 - Des partenaires à rencontrer	24
2.4.2 - Relayer la Parole de l'Eglise	24
2.4.3 - Pour des prises de position de l'Eglise de l'Essonne	25
2.4.4 - Utiliser des moyens de communication	25
III - POUR UNE EGLISE RASSEMBLEE DANS LE RESPECT DES DIFFERENCES	
3.1 - Une Eglise qui aspire à l'unité	26
3.2 - Une Eglise qui célèbre son Dieu présent à l'histoire des hommes	27
3.3 - Une Eglise qui s'organise au service de la Communion et de la Mission	29
3.3.1 - Prêtres en Essonne	30
3.3.2 - Diacres en Essonne	31
3.3.3 - Des ministères reconnus, au service de la construction de l'Eglise	32
3.3.4 - Pastorale, gestion et financement	32
CONCLUSION	34

* On peut se procurer le Cahier Synodal à la Maison diocésaine